



PATRICK KANNER
MINISTRE DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

LOUIS SCHWEITZER
COMMISSARIAT GÉNÉRAL À
L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris le 18 février 2015

Programme d'Investissements d'Avenir

Lancement d'un appel à projets « Projets innovants en faveur de la jeunesse »



Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Louis SCHWEITZER, Commissaire général à l'Investissement, ont lancé hier l'appel à projets dans le cadre de l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse » du Programme d'Investissements d'Avenir.

Le gouvernement a souhaité traduire la priorité donnée à la jeunesse dans le programme d'investissement d'avenir (PIA). « *Accoler les termes de jeunesse et d'investissement d'avenir illustre ce que sont réellement ces investissements d'avenir, une intervention au service des générations futures* » rappelle Louis Schweitzer.

Déjà, depuis sa création en 2010 puis dans une seconde vague en 2014, le PIA est intervenu sur différentes thématiques liées à la jeunesse : renforcement de l'attractivité des filières scientifiques, techniques et industrielles, adaptation de l'appareil de formation en alternance aux besoins de l'économie, création de places en internat, développement de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, accélération de l'offre de formation en sont quelques exemples.

Dotée de 59 millions d'euros, l'action « Projets innovants en faveur de la jeunesse » pour laquelle l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a été désignée comme opérateur vise à soutenir le développement de projets structurants de territoires pour les jeunes de 13 à 30 ans. Décloisonner les actions publiques sectorielles est une nécessité pour un accompagnement plus efficace, plus efficient de tous les jeunes dans leur parcours d'autonomie, leur insertion sociale et professionnelle.

Ces projets reposent sur plusieurs exigences :

- prendre en compte de façon globale et cohérente l'ensemble des enjeux de la jeunesse d'un territoire (santé, culture, éducation, emploi, mobilité, citoyenneté...).
- reposer sur la concertation et l'association des acteurs publics et privés du territoire, et particulièrement des jeunes eux-mêmes,
- se doter des moyens de pilotage et de coordination opérationnelle favorisant la recherche d'une plus grande efficacité des actions développées.

Trois vagues de candidatures sont organisées aux dates de clôture suivantes :

- *Session 1 : 15 mai 2015*
- *Session 2 : 15 septembre 2015*
- *Session 3 : 15 janvier 2016*

« *La jeunesse, dans sa diversité, doit être vue comme une richesse pour notre pays ; mais il demeure que notre responsabilité collective d'adultes est de l'accompagner vers sa prise d'autonomie* » rappelle Patrick Kanner.

Pour en savoir plus :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

<http://www.jeunes.gouv.fr/>

www.anru.fr

Contacts presse :

Cabinet de Patrick KANNER : 01 49 55 34 11

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43